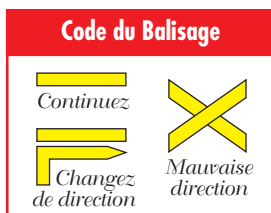
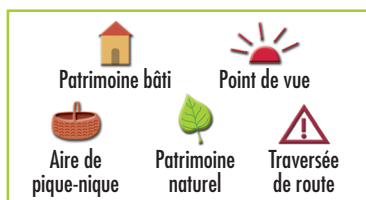


SOULIÈVRES

Vous découvrirez au cours de ce circuit :

- les lavoirs ;
- la vallée de la Cendronne ;
- l'ancienne chapelle funéraire de la famille de Maussabré ;
- le Gué du Pont Basset ;
- des panneaux explicatifs "Faune et flore" installés par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Bonne randonnée...



- © Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
deux-sevres.ffrandonnee.fr
- Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres
www.tourisme-deux-sevres.com
Tél. 05 49 77 87 79

Cette fiche est éditée par le Conseil Général des Deux-Sèvres en conformité avec les dispositions de la charte qualité "Randonnée en Deux-Sèvres".
Tél. 05 49 06 77 65

Impression: Inat079 certifiée imprim'green - N°05 49 29 03 88

SOULIÈVRES



La Cendronne

*La Cendronne file sans bruit...
De nombreux lavoirs la jalonnent et rythment votre randonnée. De nos jours ils sont désertés. Seul le souvenir des lavandières hante encore les lieux... Chaque lavoir est un grimoire, un livre à remonter le temps...*

Accès : 3 km à l'ouest d'Airvault par la D725

Départ : Place de l'église de Barroux

Distance : 12 km

Durée : 3 h

Rando pédestre
en Deux-Sèvres

P Départ place de l'église de Barroux.
Barroux : c'était autrefois Barro,
 nom de la très ancienne famille noble
 qui possédait le fief.

Quitter le parking par la gauche et suivre
 la rue principale. Au panneau de sortie du
 village, s'engager à gauche dans le
 chemin.

Franchir le gué sur **la Cendronne**
 par un pont constitué de trois longues
 pierres plates posées à plat sur des
 pierres debout.

*Sur le cadastre napoléonien était
 mentionné à ce lieu-dit "La Gasse" un
 lavoir. Il ne s'agissait en fait que de
 quelques pierres plates posées au bord
 du cours d'eau.*

Tourner à droite et atteindre la route
 départementale. Sur la D 138 partir à
 gauche sur quelques mètres, puis à droite
 dans le chemin.

**Le lavoir dit du "Gué de
 Vaux"** situé proche d'un petit étang
 fut construit entre 1859 et 1862. Sa
 restauration date de 2011.

En pente douce le chemin quitte la **vallée
 de la Cendronne**, longe des étangs et
 s'oriente à gauche pour déboucher de
 nouveau sur la D138. Se diriger vers la
 gauche et peu après sur la droite.

Le lavoir de "Nombret" réalisé
 en 1832 et 1833 pour une somme
 de 273,35 F, fut également rénové en
 2011.

Au carrefour en T, se diriger à droite en
 direction du village de **Repéroux**. A la
 croisée, filer **rue de Bourine**.
 Emprunter la route principale sur
 quelques mètres et filer à droite dans le
 virage par la **rue des Petits Fas**, tout
 droit sur 1 km. Dépasser le carrefour,
 franchir la voie ferrée et virer à droite.

Une plaine nue s'étire au nord.
 Traverser le **hameau du Grand
 Moiré** par la **rue du Lavoir**.

**Moiré s'est développé à partir du
 domaine d'un riche propriétaire
 terrien de l'époque gallo-romaine :
 Maurius.**

Le lavoir du "Grand Moiré"
 daté d'avant 1829. Il a fait l'objet de
 restaurations en 1995 et 2008.

Après quelques pas, emprunter le chemin
 à droite. A l'intersection suivante, garder
 la main droite.

Franchir **la Cendronne** par le **Gué
 du Pont Basset**. En pente douce le
 chemin herbeux conduit au hameau du
Deffend.

*En ancien français, on appelait
 "défends" la partie d'une forêt que le
 seigneur du lieu se réservait à son
 usage exclusif. Les paysans ne
 pouvaient y laisser paître les bêtes ou
 ramasser du bois. Défense de laisser
 paître.*

Au carrefour, franchir le pont de chemin
 de fer et prendre aussitôt à gauche
 (présence d'une croix). Longer la ligne
 de chemin de fer. A l'intersection d'une
 petite route goudronnée, se diriger à
 droite, laisser le chemin de droite. A
 l'embranchement, quitter par la droite la
 vallée par une petite route également
 goudronnée.

A la lisière du bois, bifurquer à gauche
 dans un chemin en sous bois bordé de



murs en pierres. A l'embranchement,
 garder le cap à droite, passer devant le
 pavillon de chasse et atteindre la

chapelle du **château de
 Soulivres** (ancienne chapelle
 funéraire de la famille de Maussabré).

*Le château de Soulivres est en
 quelque sorte un château fantôme.*

*Le marquis de Maussabré,
 propriétaire également du château de
 Saint-Loup, le fit dynamiter en 1955.
 Son aïeul, un peu mégalomane l'avait
 fait bâtir en 1840. Il comprenait 85
 chambres et 365 ouvertures. Il en
 reste les écuries, transformées en salle
 des fêtes, et le parc qui sont l'objet de
 restaurations de qualité.*

Sortir du parc et tourner à la deuxième
 route à gauche. Prendre à droite le
 chemin parallèle à la D725. Face à des
 bâtiments industriels, poursuivre à droite
 par le **chemin de Chante Coquine**.

A la patte d'oie, les premières maisons
 de **Soulivres** apparaissent. A
 l'entrée du hameau, tourner à
 gauche puis à droite pour
 retrouver le parking de
 départ.